

LE LOGEMENT

LE NOMBRE DE LOGEMENTS SANS BUT LUCRATIF ATTRIBUÉS EN ONTARIO

M. John Evans (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, le gouvernement libéral a montré à quel point il voulait répondre aux besoins des ménages à revenu faible ou moyen en finançant des programmes municipaux de logement sans but lucratif. Hélas, le gouvernement conservateur de l'Ontario n'est pas aussi pressé d'aider les Canadiens dans le besoin.

Cette année, sans avertissement aucun, le ministre ontarien des Affaires municipales et du logement a réduit le nombre de nouveaux logements sociaux, qui est passé de 250 en 1983, à 25 en 1984. Cette décision a été prise au moment même où la compagnie de logements sans but lucratif d'Ottawa compte sur sa liste d'attente 1600 ménages qui ont besoin de logements adéquats et abordables.

Le refus du gouvernement ontarien de consulter la Société canadienne d'hypothèques et de logement ou les municipalités au sujet de l'attribution de logements sociaux a désorganisé complètement les budgets municipaux et a nui considérablement à la planification et à la dotation de la compagnie de logements sans but lucratif d'Ottawa.

Suite à cette utilisation insensée de l'aide que le gouvernement fédéral accorde à la construction de logements, je me joins au maire Dewar d'Ottawa et à l'Association of municipalities of Ontario pour réclamer que l'on consulte davantage les municipalités et qu'elles aient davantage leur mot à dire lorsqu'il s'agit d'attribuer des logements sociaux fédéraux.

Les municipalités de l'Ontario sont mieux servies par un gouvernement désireux de donner des logements aux familles aux revenus faible ou moyen dont les besoins ne peuvent être satisfaits par le secteur privé, à Ottawa. Le gouvernement fédéral actuel continuera à faire tout en son pouvoir pour leur fournir un logement adéquat et abordable. A cette fin, je crois que nous devrions revenir à un régime en vertu duquel chaque compagnie municipale de logements sans but lucratif traite directement avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement et un gouvernement fédéral sérieux et désireux de répondre aux besoins des gens.

* * *

LA VOIE MARITIME DU SAINT-LAURENT

ON DEMANDE LA SUPPRESSION DES DROITS D'ÉCLUSE

M. Joe Reid (St. Catharines): Monsieur le Président, en avril 1959 la voie maritime du Saint-Laurent a été ouverte à grands renforts de publicité et avec beaucoup d'espoir. Cette ouverture marquait la réalisation d'un rêve vieux de quelque 400 ans. Au cours des années, on a creusé des canaux et construit des écluses, pour franchir les obstacles naturels à la navigation. Cette construction résultait du désir de faire de cette voie d'eau le mode le plus économique de transport des marchandises vers le cœur du continent nord-américain.

La zone desservie par la voie maritime du Saint-Laurent est plus vaste que toute l'Europe de l'Ouest et contient près du tiers des populations combinées du Canada et des États-Unis. C'est un marché considérable et un rêve digne des générations qui nous ont précédés. Après 25 ans, cette vision et cet esprit d'entreprise nous manquent.

Article 21 du Règlement

Au cours des premières années, la croissance du trafic sur la voie maritime a dépassé les prévisions. Les frais d'utilisation augmentaient et, pour obliger les transporteurs à construire des navires plus grands, des droits d'écluse ont été imposés.

En 1982, le trafic a atteint son niveau le plus bas depuis 1974. Vingt p. 100 des cargos n'ont même pas quitté leur port en 1983. Les prévisions pour cette année anniversaire sont encore moins encourageantes.

L'avantage économique de cette grande voie d'eau a disparu. Pour améliorer à long terme la situation de cette voie, il faudrait supprimer les droits d'écluse et réduire de façon substantielle les frais d'utilisation. C'est seulement après cela que nous serons en mesure d'envisager un heureux cinquantenaire.

* * *

[Français]

LA SOCIÉTÉ CANADIENNE DES POSTES

LE PRÉSUMÉ PROJET DE COMMERCE AU DÉTAIL

M. Henri Tousignant (Témiscamingue): Monsieur le Président, le projet en cours de la Société canadienne des postes pour agir comme entremetteur dans le commerce au détail est à mon avis l'atteinte pour ne pas dire l'attentat le plus « vicieux » porté contre la libre entreprise dans ce pays. Les beaux principes énoncés qui, entre autres, sont la rentabilisation de la Société canadienne des postes, ne seront jamais atteints. Quand avons-nous déjà vu une entreprise rentabiliser son occupation principale, son commerce principal par le biais d'à-côtés? A titre d'exemple, je vous cite l'Hydro-Québec; si celle-ci ne pouvait pas rentabiliser son commerce principal qui est de vendre de l'électricité, si elle ne pouvait pas, dis-je, rentabiliser sa vente d'électricité, est-ce qu'elle pourrait rentabiliser son commerce en vendant des patates frites sur le coin de la rue, monsieur le Président?

C'est donc dire que la Société canadienne des postes ne réussira jamais à se rentabiliser en essayant d'effectuer des à-côtés avec tout ce que ça va contribuer à détruire dans la petite entreprise, pour les entrepreneurs de chez nous, nos petits commerçants. C'est pourquoi j'espère, monsieur le Président, que l'on va dénoncer cela fortement à la Chambre, ici, parce que la majorité des députés de ce côté-ci sont opposés à ce beau projet de la Société canadienne des postes.

J'espère donc que de ce côté-ci de la Chambre comme un peu partout au pays, dans les chambres de commerce par exemple, on va dénoncer ce projet.

* * *

QUESTIONS OUVRIÈRES

LE DÉPLACEMENT DES ENTREPRISES D'UNE PROVINCE À L'AUTRE

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, la Menasco Canada Limitée mérite d'être mise à l'index si elle ouvre une nouvelle usine à Oakville après avoir mis à pied 365 employés de l'usine de Ville Saint-Laurent, en octobre dernier. Les employés de cette filiale d'une multinationale ont travaillé avec une entente collective de mai 1979 à février 1982. Après que les négociations en vue de renouveler leur contrat eurent échoué, les employés ont signé un contrat de service avec la CSN pour recevoir de l'aide technique. Malgré la présence d'un médiateur, les négociations n'ont pu se développer à cause